

RCS : BEAUV AIS

Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUV AIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00953

Numéro SIREN : 905 308 532

Nom ou dénomination : 1000 & 1 TI'MOUN

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2024 sous le numéro de dépôt 1973

# **DEPOT GREFFE**

**2023**

**Période du 01/08/2022 au 31/07/2023**

## **SAS 1000 & 1 TI'MOUN**

30 rue DES LILAS  
60110 MERU

APE : 8891A  
Siret : 90530853200019

## **A.M.A.**

Société d'Expertise Comptable  
inscrite au tableau de l'ordre d'Ile de France

*Certifié Conforme à  
l'original*

*PK*

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1000 & 1 TI'MOUN				Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise 30 rue DES LILAS 60110 MERU				
Numéro SIRET* 9 0 5 3 0 8 5 3 2 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 5
				Exercice N clos le 31/07/2023
<b>ACTIF</b>				
ACTIF IMMOBILISÉ			Brut 1	Amortissements-Provisions 2
	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012
		Autres*	014	016
	Immobilisations corporelles*		028	148 113 030 17 466 130 646
	Immobilisations financières* (1)		040	2 000 042
	Total I (5)		044	150 113 048 17 466 132 646
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	219 052 219
		Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	47 270 070 47 270
ACTIF CIRCULANT		Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement		080	082
	Disponibilités		084	45 056 086 45 056
	Charges constatées d'avance *		092	094
	Total II		096	92 546 098 92 546
	Total général (I + II)		110	242 659 112 17 466 225 192
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées*			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total I			
DETTE (4)	Provisions pour risques et charges			
	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			
	Produits constatés d'avance			
	Total III			
	Total général (I + II + III)			
	Total II			
	Total I			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195 124 199
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182 94 409
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210
	Production vendue	biens et livraisons	215	214
		services*	217	218 421 916
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, )		222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224
	Subventions d'exploitation reçues			226 19 806
	Autres produits			230 2
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	441 724
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises)*			236

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238 29 895
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240 ( 219 )
	Autres charges externes* :	( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )	242	163 918
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )	243	3 528
	Rémunérations du personnel*		250	159 009
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	26 078
	Dotations aux amortissements*		254	15 023
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	1

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Total des charges d'exploitation (II)	264	397 236
	Produits financiers	(III)	270 44 488
	Produits exceptionnels	(IV)	280
	Charges financières	(V)	290 2 651
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)	347 348 300 (VI) 324 6 909
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306 6 909

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)	310	34 928
---	-----	--------

<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	34 928	314
----------------------------	--	-----	--------	-----

Réintégations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	6 909
	Divers* dont intérêts excédentaires des crédits d'assouvissement	247 Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248 330 2 798
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(( Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	

Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986 ZFU (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981 JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127 ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. duodecies)	991 Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)	345 Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)	992		
	Créance due au report en arrière du déficit	346 Dont déduction exceptionnelle (art 39. decies C)	647	350
	Déduction exceptionnelle (art 39. decies)	655 Dont déduction exceptionnelle (art 39. decies D)	648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39. decies A)	643 Dont déduction exceptionnelle (art 39. decies F)	990	

Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352 44 635 354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :			360
	<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370 44 635 372

FR

Désignation de la société : SAS 1000 & 1 TI'MOUN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2023, dont le total est de 225 193 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 928 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le cabinet comptable ne participe pas à l'inventaire physique ni à sa valorisation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Méthodes comptables appliquées

### Amortissements des immobilisations corporelles :

- [ X ] - Amortissement linéaire
- [ ] - Amortissement dégressif fiscal
- [ ] - Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Evaluation des stocks :

- [ ] - Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
- [ X ] - Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)

Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

FR

**Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	+	-	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Installations techniques matériels et outillages industriels		6 034		6 034
Installations générales agencements divers	53 704	83 376		137 080
Autres immobilisations corporelles		5 000		5 000
<b>Immobilisations corporelles (II)</b>	<b>53 704</b>	<b>94 410</b>		<b>148 114</b>
<b>Immobilisations financières (III)</b>	<b>2 000</b>			<b>2 000</b>
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>55 704</b>	<b>94 410</b>		<b>150 114</b>

**Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice**

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+	-	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
			Augmentation	Diminutions	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériels et outillages industriels	5 à 10 ans		543		543
Installations générales agencements divers	10 ans	2 444	13 353		15 797
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans		1 127		1 127
<b>Total immobilisations corporelles (II)</b>		<b>2 444</b>	<b>15 023</b>		<b>17 467</b>
<b>Total général (I + II)</b>		<b>2 444</b>	<b>15 023</b>		<b>17 467</b>

fk

	<b>Montant</b>
GRATIFICATION A PAYER	21 000
CHARGES SOCIALES /GRATIF A PAYER	8 820
RRR CLIENTS A ACCORDER	2 874
<b>Total</b>	<b>32 694</b>

## Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 000,00 euros décomposé en 700 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Titres composant le capital social au début de l'exercice	700	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	700	10,00

## **1000 & 1 TI'MOUN**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 000.00 €

Siège social : 30 rue des Lilas  
60110 MERU  
905 308 532 RCS

---

### **TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR LES ASSOCIES DU 15 DECEMBRE 2023**

#### **DEUXIÈME DECISION**

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2023, s'élevant à 34 928 € de la manière suivante :

- Un résultat de 34 928 €
- Affectation d'une somme de 34 928 € à la distribution de dividende, soit par action, un montant de 49.90 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 49.90 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 janvier 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Les associés, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, déclarent qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende pour l'année précédente, année d'ouverture de la SAS 1000 & 1 TI'MOUN .

Mme KLEBERT Francine, associé et présidente

Mme LOUISERRE Christine, associé

**1000 & 1 TI'MOUN**  
Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 000.00 €  
Siège social : 30 rue des Lilas  
60110 MERU  
905 308 532 RCS

---

**DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DES ASSOCIES EN DATE DU**  
**15 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze décembre, à dix heures,

Francine KLEBERT, agissant en qualité de présidente de la société 1000 & 1 TI'MOUN a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2023.

La présidente a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

La présidente est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 juillet 2023,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par les associés :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2023
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par la présidente, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %.

Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

RK CL

## **PREMIÈRE DECISION**

Les associés approuvent les comptes annuels arrêtés à la date du 31 juillet 2023 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion à la présidente.

## **DEUXIÈME DECISION**

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2023, s'élevant à 34 928 € de la manière suivante :

- Un résultat de 34 928 €
- Affectation d'une somme de 34 928 € à la distribution de dividende, soit par action, un montant de 49.90 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 49.90 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 janvier 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

## **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

La présidente, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, déclare qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende pour l'année précédente, année d'ouverture de la SAS 1000 & 1 TI'MOUN.

## **TROISIÈME DECISION**

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées et sera consigné sur le registre des décisions.

Mme KLEBERT Francine, associé et présidente

Mme LOUISERRE Christine, associé

